



AVIS PUBLIC ANNUEL

Ajouts à la liste des électeurs et/ou demandes de protection à la sécurité de la personne

En conformité avec l'article 36 de la loi sur les élections municipales et scolaires, la liste des électeurs de la ville de Sainte-Anne est prête à recevoir des changements ou des révisions.

- Toute personne qui a le droit de vote dans les élections municipales dans l'autorité locale de la ville de Sainte-Anne peut faire ajouter son nom à la liste des électeurs ou faire corriger toute information au sujet de l'électeur sur la liste des électeurs.
- Toute personne peut demander de faire masquer son nom et son adresse de la liste des électeurs.

Une personne qui fait masquer son nom recevra un certificat de protection à la sécurité de la personne et un numéro d'identification. Dans une élection municipale, une personne doit voter par le biais d'une enveloppe fermée et ne peut pas voter en personne au bureau de scrutin régulier ou par vote d'anticipation.

Pour implanter le processus ci-haut mentionné, une demande par écrit doit être soumise au fonctionnaire électoral principal, en personne, par courriel, par télécopie ou par poste à :

Ville de Sainte-Anne
14, avenue Centrale
Sainte-Anne, Manitoba R5H 1B8
Téléphone: 204-422-5293
Télécopieur: 204-422-5459
Courriel: town@steanne.ca

Les prochaines élections municipales seront le 26 octobre 2022.

Ernie Epp
Fonctionnaire électoral principal.